



NAO 2023

Le 02 juin 2023,

Clap de fin pour la NAO 2023, négociation extrêmement attendue dans le contexte économique inflationniste qui frappe de plein fouet tous les salariés. Sur nos tracts précédents, nous vous avons informés des revendications que nous défendions. Voici le bilan des mesures que nous avons obtenues :



- **Augmentation Générale : 3%** assortis d'un minimum « plancher » de **85 euros** avec rétroactivité au **1er mars**. Si elles deviennent une norme, ces mesures « plancher » aujourd'hui copiées, sont le fruit de l'UNSA depuis 2018. Elles visent à protéger les plus bas niveaux de rémunération de l'entreprise. En additionnant les mesures d'anticipation de la NAO en novembre 2022, c'est un minimum de 215 euros d'augmentation générale dont ont pu bénéficier les salariés.
- **Augmentation Individuelle de Performance: 1%** d'augmentation avec rétroactivité au 1er avril pour tous les salariés ayant au minimum le niveau partiellement atteint.
- **Augmentation de la PUA : 200 €** pour la porter à **1400 euros** avec versement le 15 juin.
- **Hausse des IKV : Pérennisation des 8% d'augmentation** ainsi que l'ouverture de **discussions afin de fixer les modalités d'alignement des IKV/IKS.**
- **Cadres :** Réajustement pour les cadres au forfait n'ayant pas d'AG qui ne pourront pas toucher moins de **2%** d'augmentation individuelle. La hausse de la PUA se traduira par une hausse du forfait annuel de 200 €. Négociation pour le 2^{ème} semestre visant à intégrer les cadres de groupe 1 dans la forfaitisation de la rémunération et création d'une PVI.
- **Remboursement du train:** Revalorisation du plafond de 244 € à **262 €.**
- **Provision :** Destinée à réduire les écarts de salaire femme/homme.
- **Future négociation:** Intégration de certaines primes métiers dans le salaire de base.

Nous savons que certains d'entre vous auraient espéré plus. Notre objectif sera toujours la meilleure copie possible. Nous préférons valider cet accord mieux-disant pour tous les salariés plutôt que de laisser la direction imposer des mesures unilatérales moins favorables.

Entre les mesures anticipées de novembre 2022 (4.5% avec minimum plancher de 130 euros, prime de 1000 euros) et les mesures obtenues pendant cette NAO, nous avons eu un rôle décisif pour permettre à tous les salariés d'augmenter leurs rémunérations. L'UNSA Aérien s'engage et signe l'accord.



- Négociation de l'accord intéressement et participation qui commence le 8 juin.
- Prochaine NAO dans 7 mois en Janvier 24 pour être au plus proche de l'inflation.

Vos élus et représentants UNSa Aérien AF SOL



Rejoindre l'UNSa Aérien

